AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°075/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Oscar Van Goidtsnoven 13.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47411-2024 : mettre en conformité la réunification de deux logements en un souplex dans un immeuble de rapport.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 14/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°076/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de La Hulpe 35.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47373-2023 : construire une terrasse en façade arrière au rez-de-chaussée, isoler la façade arrière et mitoyennes, remplacer les châssis et la porte d'entrée, modifier la façade avant et mettre en conformité les aménagements en zone de recul, la profondeur de la chambre au 2e étage ainsi que l'aménagement de la terrasse.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en espace structurant et zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 14/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°077/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Ham 71.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47325-2023 : transformer une maison unifamiliale mitoyenne.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol N° 57 QUARTIER ST.-JOB/HAM approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°57 en matière des articles IV.4.1.6. (dimension de la lucarne) et IV.4.2.1. (matériaux – châssis en aluminium
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 14/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°078/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : avenue de l'Observatoire 33.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47322-2023 : modifier l'esthétique d'une villa (isoler les façades), remplacer les menuiseries, agrandir certaines lucarnes, modifier les aménagements intérieurs, aménager deux emplacements de parking à l'air libre, construire une piscine et abattre 3 arbres.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : n° 50 HAMOIR-OBSERVATOIRE approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 27/05/1999.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°50 en matière d'implantation article 1.3
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°079/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Dieweg 28C.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47344-2023 : mettre en conformité une maison unifamiliale (villa 28C).

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en espace structurant et zone d'habitation
PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n° 331 délivré le 03/09/1985.

Motif principal de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°331 en matière de l'article 2.2 implantation et gabarit (emprise et chemin d'accès)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 14/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°080/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une 2nd enquête en application de l'art.126/1 du CoBAT

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : Avenue des Aubépines 124.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46988-2023 : transformer lourdement une habitation unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°48bis & ter - Quartier Sud/Est (AGRBC 10.06.1993).

Motifs principaux de l'enquête :
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°48bis&ter en matière d'implantation article 1.3
- application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°081/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Montagne de Saint-Job 53 - 55.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47303-2023 : transformer une habitation en deux appartements et construire deux ateliers avec logements accessoires.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) et en zone mixte
PPAS : n° 56 QUARTIER ST.-JOB-CARLOO approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°56 en matière des articles IV.2.2.A.1 (profondeur des bâtiments principaux), IV.2.2.A.2 (bâtiments annexe), IV.4.2.1 (matériaux de façade),
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction),
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°082/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : avenue Bel-Air 105.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47347-2023 : rénover un immeuble composé de 3 logements, rehausser la façade arrière au 3ième étage et rehausser les murs mitoyens au droit de la nouvelle terrasse souhaitée au 3ème étage.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°083/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : avenue du Prince d'Orange 28.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47349-2023 : déconstruire et reconstruire une habitation unifamiliale dont la période de construction date de 1953.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n° 48 bis&ter - QUARTIER SUD-EST - approuvé par Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 10/06/1993.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°48bis&ter en matière d'implantation article 1.3
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°084/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel 87.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47156-2023 : regrouper un appartement 2 chambres (L4) et un studio (K4) en un appartement 2 chambres au sein d'une séniorie (mise en conformité).

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°085/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une 2nd enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 187.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47172-2023 : étendre et rénover une habitation unifamiliale, isoler les façades extérieures, aménager une terrasse en façade arrière, construire une lucarne en façade arrière.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°57 - Quartier St-Job/Ham - approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°57 en matière des articles IV.2.2.A.1.2 (profondeur), IV.2.2.A.2 (bâtiments annexes), IV.4.1.6 (aspect des toitures)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°086/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1335 Chaussée de Waterloo 1337 Chaussée de Waterloo 1333.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47276-2023 : placer et remplacer des enseignes et installer des distributeurs automatiques d'argent.

Nature de l'activité : commerce

Zone : PRAS : en liseré de noyau commercial, zone d'habitation à prédominance résidentielle, point de variation de mixité et en espace structurant

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir **(PL)** 214 délivré le 21/12/1971.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 188/7 du CoBAT : MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU : dérogation au RCU concernant les enseignes : occultation de la vitrine existante à 100%
- dérogation à l'art.34 du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne masquant plus de 50% des vitrines de rez commerciaux).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°087/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : Rue Beeckman 66.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47410-2024 : rénover une maison unifamiliale avec rehaussement du profil de toiture, (ré)ouvrir la terrasse arrière et transformer une partie du garage en atelier-bureau.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 14/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°088/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : chaussée d'Alsemberg 1207.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47291-2023 : ajouter une annexe arrière au rez-de-chaussée, ajouter une annexe arrière au +1, ajouter un chien-assis dans la toiture.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en espace structurant et en zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°089/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : rue des Cottages 132.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47335-2023 : rénover un appartement situé au 3e étage d'un immeuble, construire une lucarne en façade arrière, isoler la toiture par l'extérieure et aménager une terrasse sur la toiture plate.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°090/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel 118.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47206-2023 : mettre en conformité des actes et travaux réalisés lors de la construction de l'immeuble.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n° 91 délivré par le Fonctionnaire Délégué de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 06/10/1965.

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°91 en matière des articles I Gabarit et VI Garages

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°091/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : Avenue Juliette 5.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47278-2023 : rénover et agrandir la maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : N° 50 HAMOIR-OBSERVATOIRE approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 27/05/1999

Motifs principaux de l'enquête :
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°50 en matière d'implantation article 1.3
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule à partir du **19/03/2024** et jusqu'au **02/04/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 24 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 13/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.